

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 octobre 2023 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Manon Robitaille, Micheline Groulx Stabile et Michel Mendes

Absences: Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

2023-10-12.186

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2023 et des séances extraordinaires du 21 septembre 2023 et du 3 octobre 2023**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2023, et des séances extraordinaires du 21 septembre 2023 et du 3 octobre 2023, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile

Et unanimement résolu

2023-10-12.187

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2023 et des séances extraordinaires du 21 septembre 2023 et du 3 octobre 2023 tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 5 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2023-10-12.188**

D'OCTROYER une contribution financière à l'organisme suivant :

Légion royale canadienne - Couronne Jour du Souvenir 110 \$

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Dates des séances ordinaires du conseil municipal 2024**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2023-10-12.189**

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024, à 19h30, aux dates suivantes :

18	janvier	2024	11	juillet	2024
8	février	2024	8	août	2024
14	mars	2024	12	septembre	2024
11	avril	2024	10	octobre	2024
9	mai	2024	14	novembre	2024
13	juin	2024	12	décembre	2024

**ADOPTÉE**

### 2.3 Dates des ventes-débarras 2024

---

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du Règlement de zonage n° 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.190

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2024, aux dates suivantes ;

- 11 et 12 mai 2024
- 8 et 9 juin 2024
- 13 et 14 juillet 2024
- 10, 11 et 31 août 2024
- 1 et 2 septembre 2024

ADOPTÉE

### 3. Comités, commissions, régie

#### 3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 4 octobre 2023

### 4. Règlements municipaux

#### 4.1 Avis de motion – Règlement régissant les opérations de déneigements d'un chemin public avec une souffleuse de plus de 900 kg

---

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement régissant les opérations de déneigements d'un chemin public avec une souffleuse de plus de 900 kg ;

Monsieur Michel Mendes dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de prévoir que nul ne peut, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins, procéder à des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg sans la présence d'un surveillant circulant en véhicule devant celle-ci.

#### 4.2 Adoption – Règlement n° 1723 – Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (n° 1377)

---

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle du Québec le 13 septembre 2023 d'un Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement hausse le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 de 0,46 \$ à 0,52 \$ par mois et met en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en conséquence de modifier le Règlement no 1377 intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chap. F-2.1), l'adoption du Règlement modifiant le Règlement n° 1377 n'a pas à être précédée d'un avis de motion ni d'un projet de règlement ;

CONSIDÉRANT que le Règlement n° 1723 a pour objet de hausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 de 0,46 \$ à 0,52 \$ par mois et de mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.191

D'ADOPTER le Règlement n°1723 intitulé « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 (n° 1377) », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## **5. Greffe et Services juridiques**

### **5.1 Politique de confidentialité - Protection des renseignements personnels**

---

CONSIDÉRANT que la Ville est un organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A -2.1) (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

CONSIDÉRANT qu'une telle politique s'applique de manière complémentaire à la Politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.192 D'ADOPTER la Politique de confidentialité sur la collecte de renseignements personnels par un moyen technologique.

**ADOPTÉE**

**5.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Ordonnance de vente**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de l'état des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales ;

CONSIDÉRANT les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.193 D'ORDONNER au greffier de vendre à l'enchère publique, le 6<sup>e</sup> jour de décembre 2023, à 10h, à l'Hôtel de Ville, les immeubles en défaut de paiement des taxes municipales apparaissant dans l'état dressé par la trésorière, à l'exclusion des immeubles dont le montant total des taxes municipales dues est inférieur à 100 \$ ;

**ADOPTÉE**

**5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Autorisation au greffier d'enchérir**

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.194 D'AUTORISER le greffier à enchérir jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales et scolaires) et des frais encourus, lors de la vente des immeubles en défaut de paiement des taxes, le 6 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

**5.4 Renouvellement du portefeuille d'assurance générale 2023-2024**

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu'elle doit renouveler son portefeuille d'assurance pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2023-10-12.195 DE RENOUVELER le portefeuille d'assurance générale 2023-2024 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 274 866,39 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2023**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2023 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 679 532,26 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 1 724,63 \$

**7. Ressources humaines**

**7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme et environnement**

**8.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.196 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

Adresse des travaux	Description
A) 40, 15 <sup>e</sup> Avenue lot 1 606 863	D'approuver la demande de PIIA n°2023-00644 pour le projet de rénovation de la façade principale et le remplacement de la porte de garage par une fenêtre et le revêtement extérieur. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de briques dans les teintes de beige tel que démontré sur l'image couleur soumise.

<p><b>B)</b> 127, 8<sup>e</sup> Avenue lot 1 606 622</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2023-00645 pour le projet de rénovation de la façade principale par le remplacement de la porte patio par une fenêtre à trois battants et un revêtement de bois similaire à l'existant tel que démontré sur l'image couleur soumise.</p>
<p><b>C)</b> 275, 6<sup>e</sup> Avenue lot 1 605 787</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2023-00593 pour le projet de rénovation de la façade principale. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés par une pierre de type vena royal de couleur gris titanium et d'un Canexel de couleur gris granit tel que démontré sur l'image couleur soumise.</p>
<p><b>D)</b> 318, 9<sup>e</sup> Avenue lot 1 606 281</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2023-00646 pour le projet de rénovation pour le remplacement du revêtement de la façade principale. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont une pierre de type rinox de couleur amande et d'un Canexel de couleur noir et un autre de couleur barista tel que démontré sur l'image couleur soumise;</p>

**ADOPTÉE****9. Travaux publics****9.1 Adjudication de contrat – Acquisition et livraison d'un camion 10 roues avec benne basculante – (Appel d'offres GT2023-13)**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et la livraison d'un camion 10 roues avec benne basculante ;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été reçues ;

Fournisseurs	Montant
Globocam (Montréal) inc.	323 870, 78 \$
Les équipements Twin Laval inc.	386 316, 00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 10 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2023-10-12.197**

D'ACCORDER le contrat pour l'acquisition et la livraison d'un camion 10 roues avec benne basculante à *Globocam (Montréal) inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 323 870,78 \$, incluant les taxes, suivant les documents d'appel d'offres (GT2023-13). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**9.2 Travaux d'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et d'un poste de pompage (Appel d'offres GT2023-12) – Rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public GT2023-12 pour des travaux d'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et d'un poste de pompage ;

CONSIDÉRANT que le montant des soumissions reçues est supérieur à l'estimé réalisé par les Services techniques et génie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rejeter toutes les soumissions ;

Fournisseurs	Montant
Pronex Excavation inc.	15 602 136,31 \$
Charex inc.	15 681 412,50 \$

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2023-10-12.198

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres GT2023-12.

**ADOPTÉE**

**9.3 Appel d'offres pour le nettoyage des conduites d'égouts et des puisards (GT2019-003) – Contrat avec Beaugard environnement Itée – Autorisation de cession de contrat**

CONSIDÉRANT l'adjudication de contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts et des puisards à Environnement Beaugard Itée suivant l'appel d'offres GT2019-003 en 2019 ;

CONSIDÉRANT la demande de Beaugard Environnement Itée de céder à Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts et des puisards (appel d'offres GT2019-003) ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Persechino directeur du Service des travaux publics, datée du 12 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2023-10-12.199

DE CONSENTIR à la cession par Beaugard Environnement Itée du contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts et des puisards (appel d'offres GT2019-003) en faveur de Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée.

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et développement communautaire**

**10.1 Demande de subvention pour l'élaboration de la Politique culturelle et de son Plan d'action**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a récupéré la gestion de la Petite École Jaune afin de renouveler l'offre d'activités culturelles pour les citoyens.

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action en matière de culture constitue le meilleur moyen d'identifier les besoins de la communauté ainsi que les orientations et priorités municipales en la matière ;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et développement communautaire a déposé auprès du ministère de la Culture et des Communications une demande visant à réserver des fonds pour la réalisation de cette démarche dans le cadre d'une entente de développement culturel. Le ministère accorde une subvention équivalente à 50 % des coûts de réalisation de la politique et du plan d'action ;

CONSIDÉRANT les coûts estimés de la politique et du plan d'action sont de 30 000 \$. Le coût de la démarche pour la Ville représente donc un montant de 15 000 \$, soit 50 % du coût total ;

CONSIDÉRANT qu'un comité formé d'élus, de fonctionnaires, de citoyens, d'organismes et des autres acteurs culturels du territoire pilote la démarche, dont le début est prévu à la fin du mois de janvier 2024 et la durée estimée est de 15 mois ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Julie Deslauriers cheffe des activités culturelles, datée du 5 octobre 2023 ;

**IL EST**

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile

Appuyé par monsieur Michel Mendes

Et unanimement résolu

**2023-10-12.200**

D'AUTORISER le Service des loisirs et développement communautaire à déposer une demande de subvention d'un montant de 15 000 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'élaborer la première politique culturelle de la Ville de Deux-Montagnes et le plan d'action qui en découle.

DE S'ENGAGER à respecter les conditions de l'entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications.

DE DÉSIGNER madame Julie Deslauriers, cheffe des activités culturelles au Service des loisirs et du développement communautaire, à titre de mandataire de la Ville auprès du ministère de la culture et des communications afin de coordonner toutes les étapes de réalisation de la politique et du plan d'action culturel.

**ADOPTÉE**

**10.2 Soirée d'Halloween du 31 octobre 2023 – Autorisation de fermeture de la rue Lucien-Robillard**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue d'un citoyen pour la fermeture de la rue Lucien-Robillard pour la tenue d'une soirée d'Halloween permettant aux jeunes de célébrer l'Halloween ;

CONSIDÉRANT que l'évènement aurait lieu le mardi 31 octobre 2023 entre 17h15 et 19h45 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 11 octobre 2023 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2023-10-12.201**

D'ACCEPTER la demande de tenue d'une soirée d'Halloween pour les jeunes du rond-point de la rue Lucien-Robillard et d'autoriser la fermeture de cette rue, le mardi 31 octobre 2023, de 17h15 à 19h45 ;

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service de sécurité incendie, du Service des travaux publics et du Service des Loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**10.3 40<sup>e</sup> anniversaire – Association de Hockey Mineur Lac des Deux-Montagnes – Demande d'aide financière**

---

CONSIDÉRANT que l'Association est reconnue par la Ville de Deux-Montagnes et que celle-ci met en place une journée de festivités dans le cadre de leur 40<sup>e</sup> saison ;

CONSIDÉRANT que cette journée spéciale se tiendra le samedi 28 octobre prochain à l'aréna Olympia ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière demandée vise uniquement les joueurs inscrits de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2023-10-12.202**

D'ACCORDER une aide financière de 300 \$ à l'Association de Hockey Mineur Lac des Deux-Montagnes afin de permettre une diminution du coût d'achat des chandails d'équipe des joueurs de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

**11. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h.  
Quatre (4) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 13.

**12. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 13 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques